

De: LERMINIAUX Mathilde - DDT 67/SER <mathilde.lerminiaux@bas-rhin.gouv.fr>
Envoyé: vendredi 28 juin 2024 16:18
À: Ghislaine LUX; OUZET Sophie - DREAL Grand Est/SEBP/PEEN
Cc: Frederic AVELINE; Albert CLEMENTZ; Dominique Muller
Objet: Re: [INTERNET] Voie verte Saverne-Romanswiller _ Dossier en régularisation - phase 1

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Avec indicateur

Bonjour Madame Lux,

suite au dépôt de votre dossier de déclaration relatif à la partie nord de la voie verte Romanswiller - Saverne (phase 1) le 26 avril, vous venez effectivement de recevoir, par l'intermédiaire de la plateforme GUN, notre accord au titre de la loi sur l'eau concernant ces travaux.

La partie nord de la voie verte n'étant soumise, selon les termes de notre courrier du 5 avril 2024, qu'à une procédure de déclaration au titre de la loi sur l'eau, l'instruction d'une éventuelle procédure au titre des espèces protégées est distincte de notre instruction et doit être réalisée auprès de la DREAL-SEBP. C'est pourquoi notre lettre d'accord mentionnait la nécessité de se rapprocher du service SEBP afin de déterminer la nécessité d'une éventuelle dérogation à la destruction d'espèces protégées.

Cependant, nous venons de recueillir l'avis de la DREAL qui ne remet pas en cause la non-nécessité d'une demande de dérogation à la législation sur les espèces protégées, au vu des éléments d'état initial, d'impacts bruts, de mesures d'évitement et de réduction, et d'impacts résiduels présentés. La DREAL rappelle toutefois la nécessité, non seulement de mettre correctement en place les mesures d'évitement et de réduction décrites à votre dossier, mais également de surveiller tout au long du chantier son bon déroulement quant aux impacts espèces protégées, de manière à pouvoir prendre des mesures correctives si nécessaire. La DREAL indique par ailleurs que la démarche proposée concernant le suivi des mesures mises en place gagnerait à être mieux définie.

En conclusion, comme échangé ce jour par téléphone, le dossier d'autorisation environnementale déposé au titre de la régularisation de la phase sud (phase 2) de la voie verte devra s'attacher à reprendre les éléments liés à la phase nord (1) et les éléments évoqués par la DREAL ci-dessus seront utilement repris dans ce dossier final global relatif à la prise en compte des espèces protégées sur l'intégralité du projet.

Je reste disponible pour échanger si nécessaire,

Cordialement,

Mathilde LERMINIAUX
Cheffe de Service
Service de l'Environnement et des Risques
Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin

14 rue du Maréchal Juin BP 61003 67070 STRASBOURG CEDEX
Tel : 03 88 88 90 81 / 06 60 41 87 76

Le 27/06/2024 à 09:46, > ghislaine.lux (par Internet) a écrit :

Bonjour Mme Lermaniaux, Mme Ouzet,

Permettez-moi ce courriel, n'ayant réussi à vous joindre par téléphone.

Nous avons bien réceptionné votre accord relatif au dossier de déclaration déposé au sujet de la voie verte (phase 1) et nous vous en remercions.

Toutefois, nous souhaitons avoir une précision au sujet du paragraphe suivant, afin d'être certain de bien le comprendre :

La présente décision ne vous dispense en aucun cas de faire les déclarations ou d'obtenir les requises par d'autres réglementations et notamment au titre des espèces protégées. Je vous invite donc à prendre contact avec la DREAL pour confirmer ou non la nécessité d'une dérogation pour les espèces protégées (article L.411-1 du code de l'environnement) .

Cette mention fait référence à la réglementation espèces protégées.

Cela concerne-t-il la phase 1, ou comme nous l'interprétons, cela concerne-t-il plus précisément la question des chiroptères ?

Vous remerciant par avance pour votre réponse,
Cordialement,



Communauté de Communes
du Pays de Saverne

Ghislaine LUX
Responsable de service Aménagement /
T : 03.88.71.57.34
P : 06.37.88.13.50
16, rue du Zornhoff 67700 SAVERNE
ghislaine.lux@cc-paysdesaverne.fr

De : LERMINIAUX Mathilde - DDT 67/SER [<mathilde.lermaniaux@bas-rhin.gouv.fr>](mailto:mathilde.lermaniaux@bas-rhin.gouv.fr)

Envoyé : lundi 3 juin 2024 20:58

À : Ghislaine LUX [<ghislaine.lux@cc-paysdesaverne.fr>](mailto:ghislaine.lux@cc-paysdesaverne.fr)

Cc : Dominique Muller [<dominique.muller@cc-paysdesaverne.fr>](mailto:dominique.muller@cc-paysdesaverne.fr); Frederic AVELINE [<frederic.aveline@cc-paysdesaverne.fr>](mailto:frederic.aveline@cc-paysdesaverne.fr); Albert CLEMENTZ [<albert.clementz@cc-paysdesaverne.fr>](mailto:albert.clementz@cc-paysdesaverne.fr)

Objet : Re: [INTERNET] Voie verte Saverne-Romanswiller _ Dossier en régularisation - phase 1

Bonjour Madame Lux,

j'ai bien pris note de l'ensemble de vos éléments ci-dessous : nous sommes actuellement en contact avec la DREAL afin de vous répondre de manière exhaustive.

Soyez assurée que nous avons parfaitement conscience des enjeux liés à cette opération, et que je ne manquerai pas de revenir rapidement vers vous.

Cordialement

Mathilde LERMINIAUX

Cheffe de Service

Service de l'Environnement et des Risques

Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin

14 rue du Maréchal Juin BP 61003 67070 STRASBOURG CEDEX

Tel : 03 88 88 90 81 / 06 60 41 87 76

Le 27/05/2024 à 17:05, > ghislaine.lux (par Internet) a écrit :

Madame LERMINIAUX,

Je fais suite à mon message du 26 avril 2024, par lequel je vous informais du dépôt du dossier en régularisation des démarches environnementales (phase 1), concernant notre projet de voie verte.

Aujourd'hui, un mois s'est écoulé. Je me permets ainsi de revenir vers vous afin de connaître l'état d'avancement de l'instruction de notre dossier.

En effet, en référence à nos échanges, par lesquels nous vous avons partagé l'importance que revêt pour nous la reprise des travaux, il nous est essentiel de pouvoir aujourd'hui connaître votre positionnement par rapport à l'état environnemental de la phase 1.

L'étude d'impacts, rédigée en avril 2024 et dont les investigations ont eu lieu entre 2021 et 2024 relève notamment que :

« Les mesures d'évitement et de réduction prises permettent d'aboutir à des impacts non significatifs sur les espèces protégées recensées dans l'aire d'étude. La demande de dérogation à la législation sur les espèces protégées ne s'avère donc pas nécessaire. »

Considérant l'impact sur les cours d'eaux et zones humides, la note précise que « Le croisement entre les analyses cartographiques, la connaissance du terrain, l'étude de la végétation et du sol par la réalisation de sondages là où cela s'avérerait nécessaire, permet de conclure que le projet, pour tout le secteur situé au nord du tunnel de Singrist, n'interfère pas avec des zones humides avérées. » ; il n'entre par ailleurs pas en interaction avec un cours d'eau.

Vous avez-vous-même relevé le caractère urgent de notre dossier, considérant notamment l'avancement du projet et les engagements financiers contractualisés.

Nous espérons ainsi pouvoir rapidement apprécier votre implication à tenir votre engagement.

Cordialement,



Communauté de Communes
du Pays de Saverne

Ghislaine LUX

Responsable de service Aménagement

T : 03.88.71.57.34

P : 06.37.88.13.50

16, rue du Zornhoff 67700 SAVERNE

ghislaine.lux@cc-paysdesaverne.fr

De : LERMINIAUX Mathilde - DDT 67/SER [<mathilde.lerminiaux@bas-rhin.gouv.fr>](mailto:mathilde.lerminiaux@bas-rhin.gouv.fr)

Envoyé : lundi 29 avril 2024 15:15

À : Ghislaine LUX [<ghislaine.lux@cc-paysdesaverne.fr>](mailto:ghislaine.lux@cc-paysdesaverne.fr)

Cc : AMARA Néjib - DDT 67/SER [<nejib.amara@bas-rhin.gouv.fr>](mailto:nejib.amara@bas-rhin.gouv.fr); COMBAL Tom - DDT 67/SER/EMA/GCE [<tom.combal@bas-rhin.gouv.fr>](mailto:tom.combal@bas-rhin.gouv.fr); Dominique Muller [<dominique.muller@cc-paysdesaverne.fr>](mailto:dominique.muller@cc-paysdesaverne.fr); Frederic AVELINE [<frederic.aveline@cc-paysdesaverne.fr>](mailto:frederic.aveline@cc-paysdesaverne.fr); Albert CLEMENTZ [<albert.clementz@cc-paysdesaverne.fr>](mailto:albert.clementz@cc-paysdesaverne.fr)

Objet : Re: [INTERNET] Voie verte Saverne-Romanswiller _ Dossier en régularisation - phase 1

Bonjour,
nous avons bien réceptionné le dossier et nous allons l'analyser.
Cordialement

Mathilde LERMINIAUX
Cheffe de Service
Service de l'Environnement et des Risques
Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin

14 rue du Maréchal Juin BP 61003 67070 STRASBOURG CEDEX
Tel : 03 88 88 90 81 / 06 60 41 87 76

Le 26/04/2024 à 15:31, > ghislaine.lux (par Internet) a écrit :

Madame,

Le dossier en régularisation des démarches environnementales
(phase 1), concernant notre projet de voie verte vient d'être déposé
sur la plate-forme en ligne.

Les éléments relatifs à la phase 2 seront déposés dès finalisation des
études.

Vous trouverez l'ensemble des pièces constitutives du dossier, en
téléchargement depuis le lien ci-dessous.

<https://grimpel.cc-paysdesaverne.fr/f.php?h=1M6lbAo0&d=1>

Nos services restent à votre entière disposition pour tout
complément d'information nécessaire à l'instruction du dossier.
Vous souhaitant bonne réception,

Cordialement,



Dominique MULLER
Président

T : 03 88 71 12 29

P : 06 98 51 33 36

16 rue du Zornhoff 67700 Saverne

dominique.muller@cc-paysdesaverne.fr

PO



Ghislaine LUX
Responsable de service
Aménagement / Tourisme /
Environnement

T : 03.88.71.57.34 (lundi, jeudi, vendredi)

P : 06.37.88.13.50 (mardi)

16, rue du Zornhoff 67700

SAVERNE

ghislaine.lux@cc-paysdesaverne.fr

-----Message d'origine-----

De : LERMINIAUX Mathilde - DDT 67/SER

[<mathilde.lerminiaux@bas-rhin.gouv.fr>](mailto:mathilde.lerminiaux@bas-rhin.gouv.fr)

Envoyé : lundi 8 avril 2024 09:48

À : Ghislaine LUX [<ghislaine.lux@cc-paysdesaverne.fr>](mailto:ghislaine.lux@cc-paysdesaverne.fr); Dominique Muller [<dominique.muller@cc-paysdesaverne.fr>](mailto:dominique.muller@cc-paysdesaverne.fr); Frederic AVELINE [<frederic.aveline@cc-paysdesaverne.fr>](mailto:frederic.aveline@cc-paysdesaverne.fr)

Cc : AMARA Néjib - DDT 67/SER [<nejib.amara@bas-rhin.gouv.fr>](mailto:nejib.amara@bas-rhin.gouv.fr); COMBAL Tom - DDT 67/SER/EMA/GCE [<tom.combal@bas-rhin.gouv.fr>](mailto:tom.combal@bas-rhin.gouv.fr)

Objet : Courrier de Madame la Préfète

Bonjour,
veuillez trouver ci-joint le courrier adressé par Madame la Préfète à
votre attention, cordialement,

--

Mathilde LERMINIAUX

Cheffe de Service

Service de l'Environnement et des Risques Direction

Départementale des Territoires du Bas-Rhin

14 rue du Maréchal Juin BP 61003 67070 STRASBOURG CEDEX Tel :
03 88 88 90 81 / 06 60 41 87 76